

ATTENTION AUX DATES D'INSCRIPTION AUX CONCOURS A PARTIR DE DEBUT JANVIER !

ECOLE B-A PUBLIQUES	ARTS	DESIGN GRAPHIQUE	DESIGN OBJET	DESIGN ESPACE	ANIMATION	INFOGR	VIDEO photo
Villa Arson	x					X	X
AIX	X						
ARLES PHOTO							x
MARSEILLE	X		X	X			
CAEN CHERBOURG	X	X					
ANGOULEME	X + BD						
BOURGES	X						
DIJON	X			X			
BESANCON							
VALENCE GRENOBLE	X		X ?	X ?			
BRETAGNE 4 écoles	X	X		X			
NIMES	X						
TOULOUSE	X	X	X	X			
BORDEAUX	X	X	X	X			
MONTPELLIER	X						
TOURS	X	RESTAURATION SCULPTURE					
ST ETIENNE	X		X	X			
NANTES	X						
ORLEAN		x	x	x		x	x
ANGERS	X textile		x	x			
REIMS	X	X	X	X			

NANCY	X	X	X	X			
LORAINÉ	X	X					
ÉCOLES B-A PUBLIQUES	ARTS	DESIGN GRAPHIQUE	DESIGN OBJET	DESIGN ESPACE	ANIMATION	INFOGR	VIDEO photo
CAMBRAI		X					
DUNKERQUE TOURQUOI	X						
VALENCIENNES	X			X			
CLERMONT-FD	X						
BIARRITZ	X DNAP						
PAU TARBES	X céramique	x					
STARSBOURG MULHOUSE HEAR	X	X	X	X scénographie	Illustration textile		
LYON	X	X		X	textile		
CHALON	X ?					X	X
LE MANS	X			X ?			
ANNECY	X			X			
ENSAD Paris		X BD	x	X scénographie	X textile vêtements	x	x
PARIS B Arts	x						x
ENSCI paris			X	X	textile		
GOBELINS		X			X	X	X
LA FEMIS							X ciné
HAVRE ROUEN	Médiation culturelle	X		X		X	
AMIENS		X			X	X	X

TOULON	X		X DNAP				
AVIGNON	X	RESTAURATION					
ÉCOLES B-A PUBLIQUES	ARTS	DESIGN GRAPHIQUE	DESIGN OBJET	DESIGN ESPACE	ANIMATION	INFOGR	VIDEO photo
LIMOGES	X		X Céramique				
EPINAL DNAP		X édition BD			x	x	X
INP			RESTAURATION				
CERGY	X						
LA REUNION	X						
ANGOULEME POITIERS	X	Master BD					
Institut International de la marionnette Charleville Meziere							
Ésaat Roubaix bts :graphisme/espace/textile				dma ciné anim			
Le Fresnoy vidéo pour post diplôme							

Le terme « école d'art » s'emploie pour des établissements qui ont pour vocation de former des professionnels, artistes et créateurs, dans le domaine des arts visuels. On distingue les écoles d'art qui relèvent de la compétence du ministère de la Culture et de la Communication des écoles d'arts appliqués et des formations aux métiers d'art, qui relèvent le plus souvent du Ministère de l'Éducation nationale. Le projet personnel de l'étudiant est au cœur de la formation des écoles d'art. Le programme des études comporte des disciplines théoriques et pratiques, et les étudiants sont appelés au cours du cursus à expérimenter les différents techniques et matériaux, des plus traditionnels aux médias audiovisuels et aux technologies numériques, qui servent de support à la création. La dénomination des écoles (« beaux-arts », « design », « arts visuels », « arts décoratifs ») n'est pas toujours significative. Dans les 53 écoles habilitées par le ministère de la Culture et de la Communication à préparer aux diplômes nationaux, il existe presque toujours une option « art ». 60% environ des étudiants y suivent leurs études, les 40% restant se répartissant également entre l'option « design » et l'option « communication ». Les écoles sous contrôle pédagogique du ministère de la Culture et de la Communication délivrent un enseignement supérieur, post-baccalauréat, d'où leur dénomination d'« écoles supérieures d'art ». **L'ensemble des diplômes d'arts plastiques à bac+5 (DNSEP et diplômes d'école) du Ministère de la culture et de la communication est inscrit au niveau I. Le DNAT est inscrit au niveau II. Bac +3.**

Mise à jour décembre 2017